

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES
PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

30 X 23

**L'an deux mille vingt-trois et le 31 du mois d'Octobre à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes
Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, 8 Avenue
du Général Leclerc, sous la Présidence de Madame PASQUALETTO-AMIEL
Agnès,
Et après convocations régulièrement faites à domicile.**

**Etaient présents : Mme A. PASQUALETTO-AMIEL- Mr F.VEGA-
Mme C.TCHELEKIAN- Mme A.GIALLO- Mme S.PENELET- Mr J.C.MARTIN-
Mme A.MARTIN- Mme D.MARRAS- Mme V.NELLI-**

Mme R.INAUDI est arrivée à 18H22 : n'a pas pris part au vote

**Excusés : Mr M.AMIEL- Mme J.FIORILE-REYNAUD-Mme M.NELIAS
Mr J.COUPIER**

Pouvoirs : 3

Absents : Mme E.COCH

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET CCAS 2023
--

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13, autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte administratif n'a pas été voté avant celui du budget primitif. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Vu, l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu, la délibération n° 18 du 11 avril 2023, approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu, la délibération n° 19 du 31 Mai 2023, approuvant la DM 1 de l'exercice 2023,

Considérant que la présente décision modificative permet d'ajuster les crédits en cours d'exercice,

Considérant que la section fonctionnement s'équilibre conformément au tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère Général	21 119,44 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	68 682,00€
	Autres charges de gestion courante	-12 587,00€
	Total des Dépenses de Fonctionnement	77 214,44 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 500,00 €
74	Dotations et participations	72 240,00€
77	Produits Exceptionnels	1 740,44€
002	Résultat Reporté ou Anticipé	1 734,00€
	Total des Recettes de Fonctionnement	77 214,44 €

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

SE PRONONCE comme suit :

- **POUR : 12**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTIONS : 0**

A l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 voix pour,

APPROUVE la décision modificative n° 2 dans les conditions décrites dans le tableau ci-dessus,

Agnès PASQUALETTO-AMIEL
Vice-Présidente du CCAS

